

« La loi ALUR vise en priorité à simplifier les démarches de demandes de logement social et à faciliter le suivi des dossiers »

Dans ce cadre, la CCLO pilote la mise en place de lieux d'information dédiés au logement social dans les 61 communes du territoire :

- Des «Points-Infos logement social» à Orthez et à Mourenx.
- Des « Points-relais logement social » dans les 59 autres communes.

### Un « point-info logement social », pour quoi faire ?

- S'INFORMER sur les caractéristiques du parc de logements social : situation, typologie (T1, T2, T3, etc), temps d'attente moyen, loyer, etc, ainsi que sur les conditions d'attribution.
- SE FAIRE ACCOMPAGNER pour remplir son dossier.
- ENREGISTRER SA DEMANDE au « point-info » de Mourenx.

Dans les « points-relais logement social » des 59 autres communes, le demandeur sera orienté dans ses premières démarches, où que se situe le logement souhaité.

### En ligne :

- [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr) : informez-vous sur le parc locatif du territoire de la CCLO
- [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) : enregistrez votre demande et suivez votre dossier avec la possibilité de le modifier à tout moment.

# JE CHERCHE UN LOGEMENT SOCIAL

## Renseignements



Dans un point-info logement social

À Mourenx ou Orthez

Sur rendez-vous au 05 59 60 07 23 (Mourenx)  
ou 05 59 69 82 57 (Orthez)

- Renseignements : caractéristiques des logements, situation géographique, milieu rural ou urbain, etc.
- Procédure d'attribution.

2

POSSIBILITÉS

En ligne



Sur [cc-lacqorthez.fr](http://cc-lacqorthez.fr)

[http://rubrique «vivre et habiter»/cartologement](http://rubrique%20vivre%20et%20habiter/cartologement), retrouvez :

- Une cartographie interactive et les caractéristiques des logements.
- Information parc social (bailleurs, procédure, etc).
- Un lien vers le portail grand public pour créer ma demande en ligne ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour télécharger le formulaire de demande de logement social.

## Enregistrement

Je remplis mon dossier de demande accompagné par l'agent du «point-info logement\*»

- À Mourenx il sera directement enregistré dans le serveur national d'enregistrement (SNE).
- À Orthez, deux possibilités :
  - le créer en ligne sur mon ordinateur familial ou celui d'une cyber base.
  - le déposer chez un bailleur social qui procèdera à son enregistrement.

\*Au point-info d'Orthez, un travailleur social vous accompagnera si votre demande concerne la commune.

[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Je crée ma demande en ligne.

Dans tous les cas, se munir d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour attestant de la régularité du séjour sur le territoire français.

## Suivi de la demande

**Ma demande est maintenant accessible à tous les bailleurs du département**

Je reçois par courrier l'attestation d'enregistrement\* avec mon numéro de dossier pour suivre ma demande. En cas de changement de situation professionnelle et/ou familiale, je peux actualiser mon dossier sur internet ou auprès d'un guichet enregistreur.

\*valable 12 mois à renouveler si aucun logement n'a été attribué.